

Extrait du site UGTG.org



url :À http://ugtg.org/article_1826.html

Lettre du Cicr au Garde des Seaux pour l'arrêt immédiat de la répression antisyndicale en Guadeloupe

- Actualité -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : samedi 16 juin 2012

Mis à jour le : samedi 16 juin 2012

UGTG.org

Madame **Christiane TAUBIRA**

Ministre de la Justice

13, place Vendôme

75001 PARIS

Paris, le 5 juin 2012

Madame le Ministre,

Notre comité pour la défense des droits syndicaux et politiques attire votre attention sur la situation extrêmement préoccupante qui se développe depuis plusieurs années en Guadeloupe et qui n'a cessé jusqu'à aujourd'hui de s'aggraver.

Nous avons alerté votre prédécesseur à plusieurs reprises au cours des deux dernières années par des courriers circonstanciés, concernant notamment les procès en cascade dont sont victimes les militants, responsables syndicaux particulièrement s'agissant de ceux de l'UGTG. Malgré notre insistance et la gravité des faits rapportés et vérifiables par tous et, bien entendu, par le ministre de la justice, ces courriers sont restés, malheureusement, sans réponse bien qu'ils aient été enregistrés par les services de votre ministère..

Cette situation est si inquiétante il s'agit d'une marche à la criminalisation de l'activité syndicale qu'elle a ému et indigné un très grand nombre de syndicalistes de l'hexagone. Cinq cents d'entre eux ont été conduits à protester publiquement aux mois de mars et d'avril 2012 afin que cesse cette répression anti-syndicale contraire aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dont la France est signataire et pour que soient abandonnées les poursuites et que soient levées les sanctions à l'encontre des syndicalistes.

Madame le Ministre,

Avant d'être nommée aux fonctions de Garde des Sceaux, vous avez manifesté un attachement à l'exercice des libertés syndicales, tout particulièrement à l'occasion du grand mouvement de grève qui a mobilisé la Guadeloupe, il y a deux ans.

Eu égard au caractère urgent de notre démarche, nous espérons que vous ferez droit à notre demande d'entrevue, demande soutenue par des centaines de syndicalistes du pays, de toutes opinions attachés comme nous au libre exercice du droit syndical et des libertés individuelles.

Nous sommes persuadés, compte tenu des hautes fonctions qui sont les vôtres aujourd'hui, que vous aurez à coeur que s'arrêtent les poursuites engagées contre des militants injustement frappés par cette répression. Nous vous prions d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Jean-Jacques MARIE, Gérard BAUVERT, président, historien secrétaire, journaliste

Lettre du Cicr au Garde des Seaux pour l'arrêt immédiat de la répression antisyndicale en Guadeloupe

Maître Hélène RUBINSTEIN-CARRERA, Alain SERRE, avocate honoraire syndicaliste

Je m'associe à cette démarche :

Nom, Prénom : Adresse :

Téléphone : Mail :

Responsabilité (facultatif) :

**CICR : 28 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS - Tél :
06 84 23 58 43**